

1

Assemblée Générale Conseil de l'ordre des sages-femmes de Gironde

Pierre KOCH

Président de l'Ordre des sages-femmes de Gironde

2

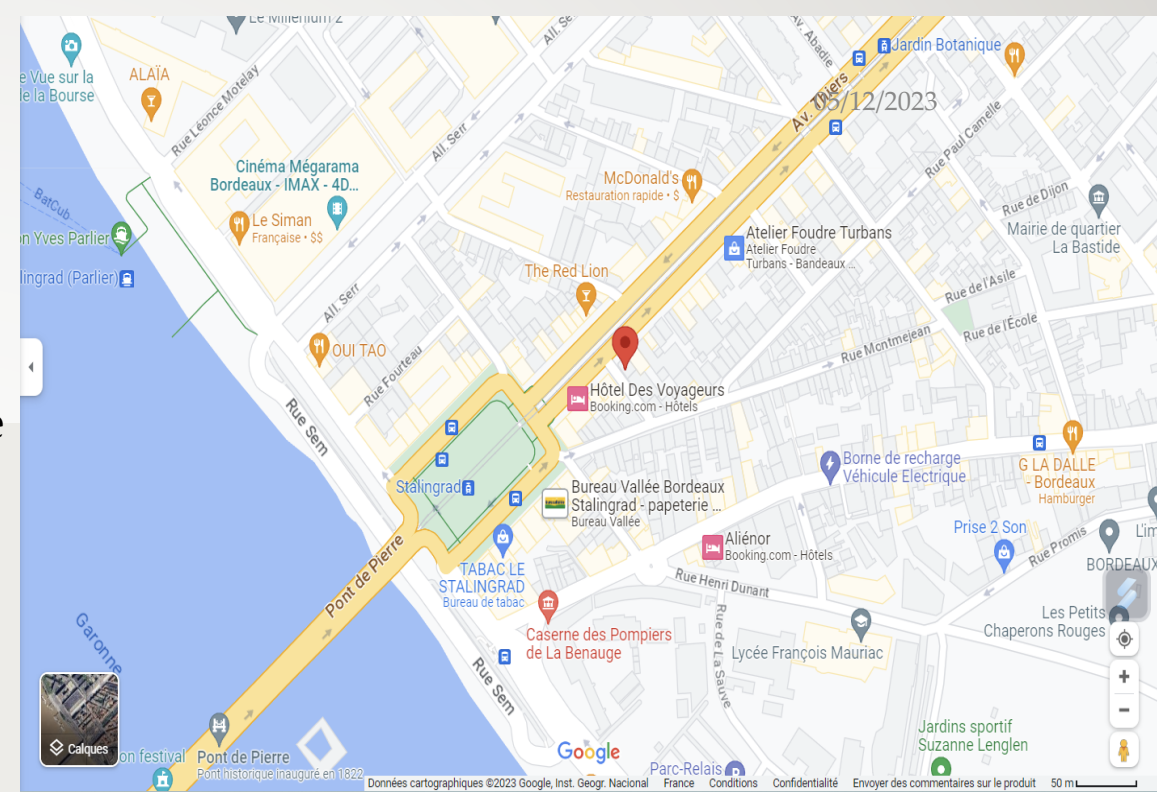
Introduction

- Programme de l'Assemblée Générale
- Etat des lieux de l'activité des sages-femmes de Gironde:
 - Hospitalières: 413, libérales: 381, PMI: 28, Autres: 34
 - Total: 856
- Présentation du bureau et des missions

3

Projet en cours suite à l'AG 2022

Achat du local pour les sages-femmes de Gironde et le CDOSF: 2 rue Lafon Bordeaux



4

Projet réalisé suite à l'AG 2022

Mise en place des contrats de remplacements en ligne: <https://ordre-sages-femmes-gironde.fr/>



The screenshot shows a web browser window with the URL `ordre-sages-femmes-gironde.fr/formulaires_pdf/contrat-remplacement`. The page features a navigation menu with links: ACCUEIL, NOUS CONNAÎTRE, ANNONCES, ÉVÉNEMENTS, FAQ, ACTUALITÉS, CONTACT, and DOCUMENTS EN LIGNE. The main header is pink and contains the logo of the 'ORDRE DES SAGES-FEMMES Conseil Départemental de Gironde' and the title 'CONTRAT REMPLACEMENT'. Below the header, the text reads: 'Cet outil vous permettra d'établir un contrat de remplacement avec une sage-femme inscrite au tableau.' It includes an attention note: 'ATTENTION, pour rappel l'utilisation de cet outil est exclusivement destiné aux sages-femmes remplacées titulaires de leur cabinet en Gironde.' The 'Fonctionnement par étapes' section lists four steps: 1/ La sage-femme remplacée remplit les conditions du contrat (préalablement établies avec sa remplaçante). 2/ Elle indique ses coordonnées ainsi que l'adresse mail de sa sage-femme remplaçante. 3/ La sage-femme remplaçante, reçoit le contrat dûment rempli par mail et complète à son tour les informations la concernant. Elle ne peut pas modifier les informations remplies au préalable par la sage-femme qu'elle remplace. 4/ Les deux sages-femmes reçoivent le document dûment rempli, pour relecture et validation. Elle seront ensuite redirigées vers un service de signature électronique pour valider leur contrat.

5

Projets 2023

- Signature de l'acte définitif de l'achat du local et déménagement
- Dématérialisation des dossiers avant déménagement
- Evolution du site internet
- Groupe de travail suite aux réunions ville-hôpital-PMI pour la création d'un livret avec les numéros utiles: non exhaustif et à faire évoluer
- Transition pour futur bureau CDOSF 2025

6 | Travail en réseau

- Travail en réseau: CPTS, évènements, communication (courriers, téléphone..)




efficience des prises en charge

- Devoirs de confraternité: *Article R.4127-354 du code de la santé publique*

« Les sages-femmes doivent entretenir entre elles des rapports de bonne confraternité. Elles se doivent une assistance morale..»

7

Evolution de la profession

- 6^{ème} année à partir de septembre 2024 à l'école des sages-femmes de Bordeaux
- « Sage-femme référente » avenant n°6 de la convention nationale des sages-femmes
- Accord MIVILUDES: mieux identifier les dérives sectaires dans le domaine de la santé  attention aux professions non réglementées en Gironde
- Maillage territorial sur l'ensemble de la Gironde

8

Evolution des pratiques

- En établissement de santé et en ville
- Diversité des compétences déployées : échographie, suivi gynécologique de prévention, addictologie..
- Importance de la Prévention: PLFSS 2023-2024

9

Election 1^{er} Trimestre 2025

- Bureau dynamique
- Missions obligatoires pour le bon fonctionnement de l'ordre: inscription, radiation, conciliation, contrats, trésorerie..
- Missions supplémentaires: représentation et lien avec les instances, organisation d'évènements, communication..
- Candidature à envoyer par mail à odsf33gmail.com

10

Merci de votre attention!!

